

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Approbation de la
Charte collectivité
active du Programme
National Nutrition Santé**

DATE
D’AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

N° D_88_2024 (Pole des Solidarités)

L’an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), créé en 2001, a pour objectif de renforcer la politique nutritionnelle de la population et lutter contre les inégalités de santé. En effet, la relation entre nutrition et santé est aujourd’hui établie et, notamment, le surpoids et l’obésité ont des conséquences néfastes sur la santé.

Depuis 2004, la charte « Collectivité active du PNNS » vise à mobiliser les communes et intercommunalités sur l’importance de la nutrition comme déterminant de santé, afin de soutenir le développement d’actions locales cohérentes avec le cadre national et les priorités régionales de santé.

Ainsi la commune de Montereau-Fault-Yonne souhaite s’engager en tant que ville active du Programme National Nutrition Santé (PNNS) en signant la charte. La signature de la charte n’implique pas de financement et les actions qu’elle impose se trouvent au sein du contrat local de santé. Ce label permet de valoriser les actions « nutrition » du territoire, démontrer l’engagement de la Commune en matière de protection de la santé de sa population.

Le PNNS, s’engage à fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en place et à l’évaluation d’actions. Il valorise également les actions développées par les signataires.

Trois actions sont à mettre en place chaque année parmi les thématiques suivantes :

- l’information-communication en nutrition (soit activité physique et/ou alimentation),
- l’éducation pour la santé en nutrition,

.../...

- la formation en nutrition,
- l'amélioration de l'offre alimentaire,
- l'amélioration de l'offre d'activité physique et sportive ou de l'offre d'activité physique adaptée,
- l'aménagement du territoire favorable à l'activité physique et à la lutte contre la sédentarité,
- la promotion des mobilités actives (vélo et marches).

La signature de la charte implique :

- de devenir un acteur actif du PNNS,
- de nommer un référent « actions du PNNS » dans la collectivité,
- de mettre en œuvre des actions dans les domaines d'intervention du PNNS,
- d'utiliser exclusivement les repères nutritionnels et les recommandations issues des référentiels du PNNS,
- d'afficher le logo d'engagement du PNNS,
- d'informer chaque année l'ARS des actions mises en place.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 13 juin 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- D'APPROUVER la charte collectivité active du Programme National Nutrition Santé
- DE DESIGNER M. Christophe ESPARRAGA référent « action du PNNS » pour la ville de Montereau-Fault-Yonne
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à acter l'adhésion de la ville de Montereau-Fault-Yonne à la charte des collectivités actives du Programme National Nutrition Santé.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON